





N.B. Les positions des réseaux et branchements sont données à titre indicatif.
L'emplacement des branchements devra être vérifié par le constructeur avant dépôt du permis de construire et réalisation de la construction.

LEGENDE

Zone de constructibilité autorisée et réglementée

(voir PLU et règlement écrit PA10.1)

Localisation préférentielle entrée

charretière (à la charge des acquéreurs)

Lot privé

Périmètre d'opération

Voirie enrobé

Sens de circulation

Aire de collecte des O.M. en résine (lots 4, 5 et 6)

Espace vert creux et noues

Réseau Télécommunications souterrain

Armoire électrique d'éclairage public

Réseau BT souterrain

Réseau AEP

Coffret Telecom
Coffret électrique

Candélabres

Citerneau

18.71m Cotation linéaire

Bordure

Haie périphérique (à la charge des acquéreurs)

Borne incendie existante

NOT

- Avant toute utilisation des repères, la concordance entre le plan et les points implantés sur le terrain devra être vérifiée.
- terrain devra être vérifiée. - Les limites parcellaires et les surfaces sont données à titre indicatif. Elles seront définies après
- bornage par le géomètre-expert de l'opération.

 Il est recommandé aux acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique sur le terrain pour définir l'adaptation au sol de leur future construction.